

Colloque du Forum Télécom de la SPI

«Comment mettre le (très) haut débit à la portée de tous ?»

Etat de la situation

Georges Deneff
Membre du Conseil de l'Institut belge des services
postaux et des télécommunications (IBPT)

Définition

- Haut débit : Les offres de connexions dépassant 128 kbits/s sont considérées comme relevant du haut débit

Technologies qui permettent d'offrir du haut débit

- Liaisons filaires
 - Ligne louée
 - (x)DSL (ADSL, SDSL, VDSL)
 - Câble
 - Fibre optique (fiber to home)
 - Courant porteur en ligne (CPL) ou power line

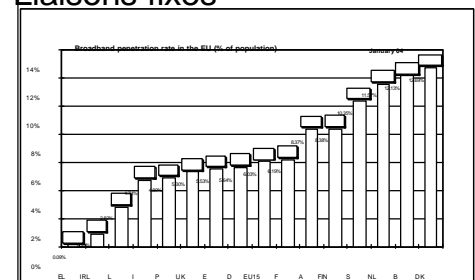
Technologies qui permettent d'offrir du haut débit

- Liaisons radios
 - Liaisons radios vers un point fixe
 - Wireless Local Loop (WLL)
 - Liaisons satellite
 - Liaisons vers un point mobile
 - Mobilphonie
 - GPRS (115 Kb)
 - EDGE (384 Kb)
 - UMTS (2 Mb)
 - Wi-Fi

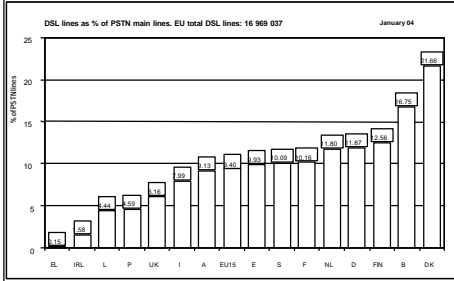
Pénétration du haut-débit – Liaisons fixes

- Nombre de connexions (décembre 2003)
 - 1.244.716
 - 765.183 via ADSL (61%)
 - 479.533 via câble (39%)
- Répartition des connexions entre les opérateurs
 - 765.183 via ADSL
 - 661.608 Belgacom (86%)
 - 103.575 Autres opérateurs (14%)
 - 1.359 Dégroupage total (1%)
 - 2.314 Accès partagé (2%)
 - 42.340 BROBA (41%)
 - 57.562 Revente (56%)
 - 479.533 via câble
 - 417.000 Telenet (87%)
 - 62.533 Autres cablo-opérateurs (13%)

Pénétration du haut-débit – Liaisons fixes



Pénétration du haut-débit – Liaisons fixes



7

Conclusions

- ❑ Très bonne pénétration du haut débit
- ❑ Comment faire pour l'améliorer ?
 - Accroître la concurrence ?
 - ❑ Plus d'opérateurs ?
 - ❑ Combattre le «lock-in »?
 - Favoriser la pénétration des PC ?
 - Développer l'industrie du contenu ?
 - Développer les programmes d'e-Gov ?
 - Intégrer le haut débit dans le service universel ?
 - Etc ...

8

Appendice : Ce que fait l'IBPT pour la large bande

- ❑ Modification en cours de l'AR du 16/04/1998 relatif aux stations terriennes de satellites
- ❑ Ne seront plus soumis à autorisation :
 - Les stations terriennes uniquement réceptrices
 - Les stations réceptrices / émettrices permettant l'utilisation d'Internet via Eutelsat ou Astra
- ❑ Disparition :
 - Des frais de dossier : 750 euros
 - Des frais annuels : de 25 à 250 euros

9